

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## Chronique Politique.

CIRCULAIRE DE M. JULES FAVRE.

Le Journal officiel de la République française, du 8 octobre, publie ce qui suit :

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, vient d'adresser la circulaire suivante aux agents diplomatiques du Gouvernement de la République française.

Paris, le 7 nov. 1870.

Monsieur,

La Prusse vient de rejeter l'armistice, proposé par les quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, ayant pour objet la convocation d'une assemblée nationale. Elle a ainsi prouvé, une fois de plus, qu'elle continuait la guerre dans un but étroitement personnel, sans se préoccuper du véritable intérêt de ses sujets, et surtout de celui des Allemands qu'elle entraîne à sa suite. Elle prétend, il est vrai, y être contrainte par notre refus de lui céder deux de nos provinces. Mais ces provinces que nous ne voulons ni ne pouvons lui abandonner, et dont les habitants la repoussent énergiquement, elle les occupe, et ce n'est pas pour les conquérir qu'elle ravage nos campagnes, chasse devant ses armées nos familles ruinées, et tient, depuis près de cinquante jours, Paris enfermé sous le feu des batteries derrière lesquelles elle se retranche. Non ! elle veut nous détruire pour satisfaire l'ambition des hommes qui la gouvernent. Le sacrifice de la nation française est utile à la conservation de leur puissance. Ils le consomment froidement, s'étonnant que nous ne soyons pas leurs complices, en nous abandonnant aux défaillances que leur diplomatie nous conseille.

Engagée dans cette voie, la Prusse ferme l'oreille à l'opinion du monde. Sachant qu'elle froisse tous les sentiments justes, qu'elle alarme tous les intérêts conservateurs, elle se fait un système de l'isolement, et se dérobe ainsi à la condamnation que l'Europe, si elle était admise à discuter sa conduite, ne manquerait pas de lui infliger. Cependant, malgré ses refus, quatre grandes puissances neutres sont intervenues et lui ont proposé une suspension d'armes, dans le but défini de permettre à la France de se consulter elle-même en réunissant une assemblée. Quoi de plus rationnel, de plus équitable, de plus nécessaire ? C'est sous l'effort de la Prusse que le gouvernement impérial s'est abîmé. Le lendemain, les hommes que la nécessité a investis du pouvoir lui ont proposé la paix, et, pour en régler les conditions, réclamé une trêve indispensable à la constitution d'une représentation nationale.

La Prusse a repoussé l'idée d'une trêve en la subordonnant à des exigences inacceptables, et ses armées ont entouré Paris. On leur en avait dit la soumission facile. Le siège dure depuis cinquante jours, la population ne faiblit pas. La sédition promise s'est fait attendre longtemps, elle est venue à une heure propice au négociateur prussien qui l'a annoncée au nôtre comme un auxiliaire prévu ; mais, en éclatant, elle a permis au peuple de Paris de légitimer par un vote imposant le Gouvernement de la défense nationale, qui acquiert par

là aux yeux de l'Europe la consécration du droit.

Il lui appartenait donc de conférer sur la proposition d'armistice des quatre puissances ; il pouvait sans témérité en espérer le succès. Désireux avant tout de s'effacer devant les mandataires du pays et d'arriver par eux à une paix honorable, il a accepté la négociation et l'a engagée dans les termes ordinaires du droit des gens.

L'armistice devait comporter :

L'élection des députés sur tout le territoire de la République, même celui envahi ;

Une durée de vingt-cinq jours ;

Le ravitaillement proportionnel à cette durée.

La Prusse n'a pas contesté les deux premières conditions. Cependant elle a fait à propos du vote de l'Alsace et de la Lorraine quelques réserves que nous mentionnons sans les examiner davantage, parce que son refus absolu d'admettre le ravitaillement a rendu toute discussion inutile.

En effet, le ravitaillement est la conséquence forcée d'une suspension d'armes s'appliquant à une ville investie. Les vivres y sont un élément de défense. Les lui enlever sans compensation, s'est créer une inégalité contraire à la justice. La Prusse oserait-elle nous demander d'abattre chaque jour, par son canon, un plan de nos murailles sans nous permettre de lui résister ? Elle nous mettrait dans une situation plus mauvaise encore en nous obligeant à consommer un mois sans nous battre, alors que, vivant sur notre sol, elle attendrait, pour reprendre la guerre, que nous fussions harcelés par la famine. L'armistice sans ravitaillement, ce serait la capitulation à terme fixe, sans honneur et sans espoir.

En refusant le ravitaillement, la Prusse refuse donc l'armistice. Et cette fois ce n'est pas l'armée seulement, c'est la nation française qu'elle prétend anéantir en réduisant Paris aux horreurs de la famine. Il s'agit, en effet, de savoir si la France pourra réunir ses députés pour délibérer sur la paix. L'Europe demande cette réunion. La Prusse la repousse en la soumettant à une condition inique et contraire au droit commun. Et cependant, s'il faut en croire un document publié sans être démenti et qui émanerait de sa chancellerie, elle ose accuser le Gouvernement de la défense nationale de livrer Paris à une famine certaine ! Elle se plaint d'être forcée par lui de nous investir et de nous affamer !

L'Europe jugera ce que valent de telles imputations. Elles sont le dernier trait de cette politique qui débute par engager la parole du souverain en faveur de la nation française et se termine par le rejet systématique de toutes les combinaisons pouvant permettre à la France d'exprimer sa volonté ! Nous ignorons ce qu'en penseront les quatre grandes puissances neutres, dont les propositions sont écartées avec tant de hauteur ; peut-être devineront-elles enfin ce que leur réserverait la Prusse, devenue, par la victoire, maîtresse d'accomplir tous ses desseins.

Quant à nous, nous obéissons à un devoir impérieux et simple en persistant à maintenir leur proposition d'armistice comme le seul moyen de faire résoudre par une assemblée les questions redoutables que les crimes du gou-

vernement impérial ont permis, à l'ennemi de nous poser. La Prusse, qui sent l'odieux de son refus, le dissimule sous un déguisement qui ne peut tromper personne. Elle nous demande un mois de nos vivres, c'est nous demander nos armes. Nous les tenons d'une main résolue et nous ne les poserons pas sans combattre. Nous avons fait tout ce que peuvent des hommes d'honneur pour arrêter la lutte. On nous ferme l'issue ; nous n'avons plus à prendre conseil que de notre courage, en renvoyant la responsabilité du sang versé à ceux qui, systématiquement, repoussent toute transaction.

C'est à leur ambition personnelle que peuvent être immolés encore des milliers d'hommes : et quand l'Europe émue veut arrêter les combattants sur la frontière de ce champ de carnage pour y appeler les représentants de la nation et essayer la paix, oui, disent-ils, mais à la condition que cette population qui souffre, ces femmes, ces enfants, ces vieillards qui sont les victimes innocentes de la guerre, ne recevront aucun secours, afin que, la trêve expirée, il ne soit plus possible à leurs défenseurs de nous combattre sans les faire mourir de faim.

Voilà ce que les chefs prussiens ne craignent pas de répondre à la proposition des quatre puissances. Nous prenons à témoin contre eux le droit et la justice, et nous sommes convaincus que si, comme les nôtres, leur nation et leur armée pouvaient voter, elles condamneraient cette politique inhumaine.

Qu'au moins il soit bien établi que, jusqu'à la dernière heure, préoccupé des immenses et précieux intérêts qui lui sont confiés, le Gouvernement de la défense nationale a tout fait pour rendre possible une paix qui soit digne.

On lui refuse les moyens de consulter la France. Il interroge Paris, et Paris tout entier se lève en armes pour montrer au pays et au monde ce que peut un grand peuple quand il défend son honneur, son foyer et l'indépendance de la patrie.

Vous n'aurez pas de peine, Monsieur, à faire comprendre des vérités si simples et à en faire le point de départ des observations que vous aurez à présenter lorsque l'occasion vous en sera fournie. Agréez, etc.

Le ministre des affaires étrangères, J. FAVRE.

On lit dans le *Moniteur* :

D'après les informations qui nous arrivent d'Angleterre, on s'accorderait, dans les cercles diplomatiques, à penser que l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le Gouvernement de la défense nationale d'adhérer aux conditions posées par la Prusse pour un armistice, ne saurait entraîner, au point de vue des puissances neutres, la rupture complète des négociations dont elles ont pris l'initiative.

En dépit de toutes les rodomontades prussiennes, l'unité allemande n'est pas encore aussi avancée qu'on pourrait le croire. Voici une ombre dans ce brillant tableau.

Suivant une dépêche de Berlin, reçue par le *Times*, Wurtemberg, Bade et la Hesse se résigneraient à subir l'hégémonie prussienne et à entrer dans la Confédération du Nord,

Mais, moins docile, la Bavière regimbe et résiste. Elle demande un traité séparé avec l'Allemagne du Nord, traité qui réserve sa souveraineté militaire et diplomatique. Ce zèle indépendant arrive un peu tard, en ce sens que la politique prussienne ne se laissera probablement pas arrêter par cet obstacle. La Bavière apprendra à ses dépens, si elle ne le sait déjà, ce qu'il en coûte à un pays de se faire solidaire d'une politique d'envahissement et de conquête.

Rome, 9 nov., soir. — L'*Osservatore Romano* annonce avec amertume, dit-il, et indignation, que le gouvernement italien a procédé depuis hier à la prise de possession des appartements pontificaux du Quirinal, dont on a fait ouvrir les portes par un serrurier.

LE VOYAGE DE M. THIERS.

M. Thiers est revenu à Tours. Annoncé hier par une dépêche courtoise du général de Thann à M<sup>me</sup> Thiers, il est arrivé à quatre heures à la gare, où l'attendait un assez grand nombre de personnes, accourues pour lui offrir les témoignages de la reconnaissance publique.

Malgré son âge, l'illustre homme d'Etat a supporté avec une admirable vaillance les fatigues diverses du voyage qu'il vient d'accomplir, et elles ont été plus rudes qu'on ne le suppose.

« Depuis quarante jours, dit-il, j'ai fait plus de trois mille lieues, et au milieu de pays bien durs, je n'ai pas eu de traversée plus pénible que celle d'Orléans à Paris ! »

La voiture allait lentement, par des chemins tantôt encombrés, tantôt défoncés, et traînée par de lourds chevaux détachés de quelque batterie prussienne. Plus d'une fois même, il a fallu quitter la route, coupée ou impossible, pour marcher à travers champs, sous la pluie, dans la boue.

Partout les campagnes désertes, les maisons fermées, l'aspect de la ruine et de la désolation.

A Versailles, M. Thiers était logé à l'*Hôtel du Réservoir*, et voyait chaque jour le comte de Bismark. Les entrevues se renouvelaient même deux fois et jusqu'à trois fois dans la même journée, et constamment empreintes d'une courtoisie, à laquelle l'éminent négociateur aime à rendre hommage.

On comprend que nous ne sommes pas initiés à tous les détails de ces conférences intimes ; il en est que M. Thiers a réservés pour le Gouvernement seul, et certaines paroles, certains renseignements ne sauraient être divulgués avant plusieurs mois.

Mais ce que nous pouvons dire avec précision, c'est que, sur la question du ravitaillement de Paris, le comte de Bismark et le roi de Prusse ont été inflexibles. Ils n'ont admis aucun moyen terme, aucun biais, aucun ravitaillement limité. Maintien rigoureux de l'état de choses actuel, tel a été leur dernier mot.

C'est là ce qui a fait échouer les négociations.

Quant aux élections, la Prusse les acceptait dans tous les pays qu'elle occupe, sauf l'Alsace et la Lorraine, dans lesquelles elle ne veut pas d'agitation électorale. Mais en refusant à ces deux provinces de nommer des députés, elle



admettait que l'Assemblée désignât elle-même les citoyens jugés les plus dignes de les représenter. Et c'est à ce propos que M. de Bismark adressait à son illustre interlocuteur ces paroles ironiques : « Les élections faites dans les départements occupés seront les plus libres que vous ayez jamais eues ! »

C'est le 6 novembre qu'ont été rompues les négociations pour l'armistice.

M. Thiers est arrivé dans la matinée au pont de Sèvres pour faire connaître le dernier mot de la Prusse. Il a trouvé là M. Jules Favre et le général Ducrot, avec lesquels il a conféré. Le général et le ministre des affaires étrangères sont rentrés dans Paris pour délibérer, puis ils sont venus faire connaître que le Gouvernement repoussait à l'unanimité la proposition d'un armistice sans aucun ravitaillement de Paris.

C'est au *Gaulois*, daté du 6, que nous empruntons les quelques détails suivants sur les arrestations faites à Paris dans la journée du 4 de ce mois.

Plusieurs arrestations ont eu lieu dans la journée ; M. Félix Pyat a été écroué à la Conciergerie ; des mandats d'amener ont été lancés contre tous les meneurs de l'affaire du 31. Personne ne s'élèvera contre ces poursuites.

N'a-t-on pas vu, le jour où les hommes de la Commune ont cru s'emparer du pouvoir, leurs journaux réclamer la cour martiale pour les membres du Gouvernement ? N'a-t-on pas trouvé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, après les scènes du 31, un papier avec cette note écrite à la hâte : *Condamnation à mort du général Trochu ?* Les membres du Gouvernement provisoire se montreront moins sévères pour MM. Pyat et consorts ; mais il est indispensable de clore momentanément la bouche à ces fauteurs de désordres et à ces faux patriotes.

Nous les écrivons sans colère, ces mots de *faux patriotes*. Et nous les motivons ainsi :

Pendant le dépouillement du vote, dans la soirée de jeudi, le ministre de l'intérieur communiqua d'abord aux journaux le résultat du scrutin de la garnison de Paris. Résultat incomplet, fort heureusement. Mais on comprit aussitôt que la publication de ces chiffres pouvait donner à l'ennemi des indications précieuses et par cela même fort dangereuses. On s'arrêta au beau milieu et on envoya par estafette à tous les journaux une invitation par laquelle on pria les rédacteurs de ne pas donner, incomplètement, les chiffres de la garnison de Paris.

Ce matin tous les journaux s'étaient naturellement abstenus, sauf deux pourtant,

L'armée de la Loire a exécuté un premier mouvement qui a pleinement réussi. Nos troupes ont marché en avant et refoulé les corps prussiens qui s'échelonnaient de Châteaudun à Orléans, en obliquant sur la droite de manière à tourner cette ville et à donner la main à un corps de cavalerie qui devait venir des environs de Montargis. Le résultat de cette manœuvre devait être d'isoler complètement le général Thann et de le réduire soit à capituler soit à accepter la lutte à Orléans dans des conditions défavorables. Renseigné à temps sur le danger qu'il courait, le général de Thann a évacué la nuit dernière Orléans avec les troupes qu'il commandait et s'est retiré sur Ardenay, laissant 500 blessés ou malades dans les ambulances de la ville. Pendant ce temps les forces françaises continuaient leur marche jusqu'à Gémigny. Mais alors le général de Saligny, instruit que de fortes colonnes prussiennes arrivaient par la route de Chartres, s'est prudemment arrêté et a installé les troupes dans de fortes positions en arrière du point extrême qu'il avait atteint.

A ces renseignements sommaires et sur lesquels nous attendons des détails plus explicites, nous pouvons ajouter que la compagnie d'Orléans a rétabli provisoirement dès ce matin la voie ferrée sur le viaduc de Beaugency, que les Prussiens, on se le rappelle, avaient fait sauter. Les trains au moins pour le service de

l'armée, peuvent donc circuler de Tours à Orléans.

(L'Union libérale.)

Le bruit courait à Arlon que samedi et dimanche il y a eu des engagements sous les murs de Thionville. Le bruit du canon a été entendu ce jour-là dans la direction de Thionville.

Nous n'avons encore aucun détail sur cet engagement.

L'Indépendance belge publie une lettre du général Coffinières, disant :

« J'ai fermement soutenu que Metz devait avoir des intérêts distincts de ceux de l'armée, et que toute préoccupation politique devait être exclue de la défense. Après avoir donné deux fois ma démission, je n'ai cédé qu'à l'opinion contraire qui a prévalu au sein du conseil de guerre. »

Il y a quelques jours une sommation à comparaître avait été lancée par une loge de l'Orient de Paris contre le R. F. Guillaume, roi de Prusse, comme traître à la franc-maçonnerie.

Ce dernier n'a tenu tout naturellement aucun compte de cette assignation : il a donc été jugé par contumace et condamné à l'excommunication. A ce propos, voici ce que nous lisons dans le *Rappel*, journal de M. Victor Hugo et organe un peu de M. Louis Blanc : « Frère Guillaume est désormais hors la loi. Les francs-maçons sont tous autorisés à lui courir sus et à le punir du dernier supplice. »

#### LES PRUSSIENS DANS L'EUROPE.

Les Prussiens ont bombardé mardi Forêt-la-Folie, et ont commis de véritables atrocités dans ce village, ainsi qu'à Goitry.

Nous recevons à l'instant même le récit de ces faits, qui doivent être portés à la connaissance de tous :

Les Prussiens se sont dirigés hier matin sur Forêt-la-Folie, qu'ils avaient résolu de bombarder.

En passant à Tourny, ils ont requis des voitures de transport et désarmé la garde nationale ; puis ils ont fait de nombreuses réquisitions dans les communes de Richeville, Vatiemesnil, Moullaines, etc.

Ils sont arrivés, au nombre d'environ 400, à Forêt ; après avoir mis leur artillerie en position, ils ont criblé le village de boulets et d'obus, qui ont produit de nombreuses dévastations.

Ensuite ils sont entrés chez un cultivateur, nommé Campigny, chez lequel ils croyaient trouver des francs-tireurs, et l'ont tué à coups de revolver. Puis, ils ont blessé mortellement le garde Lainé, et incendié une meule appartenant à Campigny.

De là, ils se sont rendus à Goitry, où ils ont fusillé six habitants, en ont blessé mortellement deux autres, et fait des blessures graves à quelques autres. Ils ont mis le feu à la ferme de M. Besnard, qui a été en partie incendiée.

Aucun coup de fusil n'avait été tiré par les habitants de cette commune. La fusillade qui avait été entendue pendant le bombardement de Forêt-la-Folie, était l'œuvre de Prussiens qui fusillaient des habitants inoffensifs qu'ils avaient rencontrés allant à leurs travaux.

Une autre maison de Goitry a été également incendiée.

Les soldats qui ont commis ces actes de barbarie n'étaient nullement sous l'influence de l'ivresse, mais paraissaient poussés par une extrême exaltation.

En quittant Forêt-la-Folie, les Prussiens ont annoncé leur intention d'y revenir aujourd'hui, et ils ont menacé le maire d'incendier toute la commune s'ils rencontraient des francs-tireurs dans le pays.

A leur passage par Cahaignes, on a remarqué que les Prussiens avaient neuf pièces d'artillerie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

• Monsieur le Rédacteur,

Depuis quelque temps, on se plaint beaucoup du favoritisme qui protège certains jeunes gens appelés par la loi au service militaire, et qui, sous divers prétextes, trouvent à se placer comme employés dans les administrations pour se soustraire à la loi commune.

J'ai moi-même pris dans les bureaux de la sous-intendance plusieurs mobiles dont les services m'étaient indispensables pour s'occuper de la direction des armes envoyées au Château par l'administration de la guerre, et j'avais choisi de préférence dans le bataillon de dépôt les hommes mariés, pères de famille, chefs d'établissement, comme MM. Legueu et Capretz ; mais aujourd'hui qu'on rappelle sous les drapeaux les hommes mariés eux-mêmes, il serait injuste de retenir les uns au détriment des autres, et je viens de donner des ordres pour que ces jeunes gens, attachés à la sous-intendance, rejoignent le 7<sup>e</sup> bataillon de mobiles, en formation à Saumur, et y soient incorporés. Je prends aussi des mesures pour que tous ceux qui se trouvent dans les mêmes conditions, soient renvoyés par les chefs de service des administrations auxquelles ils appartiennent, dans les divers corps où ils doivent être attachés.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet : J. ABELLARD.

Par décret du 9 novembre, les dispositions du décret, en date du 14 octobre dernier, relatif à la déclaration à l'état de guerre des départements, sont applicables, à partir de ce jour, au département de la Loire-Inférieure, bien que l'ennemi en soit éloigné de plus de 100 kilomètres.

Par décision du ministre de la guerre, en date du 10 novembre 1870, les candidats qui, à la suite des examens écrits, ont été reconnus admissibles à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, pourront être nommés, à titre provisoire, au grade de sous-officier dans l'arme de l'infanterie.

Cette disposition n'est applicable qu'à ceux de ces candidats qui sont déjà liés au service, ou qui contracteront un engagement pour la durée de la guerre.

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

Le capitaine Guinberteau, promu chef d'escadrons, est désigné pour le commandement de la compagnie de gendarmerie d'Indre-et-Loire, à Tours.

Cet officier se rend à Saumur pour y commander deux escadrons du régiment de gendarmerie de marche qui s'y forme en ce moment.

M. le capitaine de vaisseau Jaurès, ex-chef d'état-major des lignes de Carentan, est nommé commandant de la subdivision militaire d'Angers.

D'après un récit de l'*Union libérale*, du 10 de ce mois, les Prussiens auraient fusillé à Metz 14 officiers français échappés de leurs mains. Parmi eux figurerait le fils du général Coffinières.

Ce récit est inexact en ce point. D'une lettre reçue ce matin de Castelnaudary, par une personne en résidence à Saumur, il résulte que le général et son fils Frédéric ont quitté Metz le 31 octobre, pour se rendre, comme prisonniers de guerre, à Dusseldorf.

Un billet recueilli à Nancy au premier convoi de prisonniers, le 31 octobre 1870, écrit au crayon, et signé Frédéric, porte :

M<sup>me</sup> Coffinières de Nordeck, Castelnaudary (Aude). Le général et moi nous allons bien. Nous écrivons de Dusseldorf. FRÉDÉRIC.

Ainsi s'écrivit l'histoire.

On disait quelques jours auparavant que le général et son fils étaient arrivés à Hambourg.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, En exécution du décret du 2 novembre 1870

et des instructions de M. le Préfet relatifs à la mobilisation de tous les hommes valides de 21 à 40 ans, mariés ou veufs avec enfants,

Invite ses concitoyens qui se trouvent sous le coup de ce décret, à se présenter au plus tard avant le 13 de ce mois, à la Mairie, bureau de la garde nationale, pour se faire porter sur les contrôles qui seront dressés à cet effet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 novembre 1870.

Le Maire de Saumur,

BODIN.

Pour chronique locale : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, 11 nov. 1870, 1 h. 40 soir.

Intérieur à préfets et sous-préfets.

L'armée de la Loire, sous les ordres du général d'Aureilles, s'est emparée hier, 10 novembre, d'Orléans, après une lutte de deux jours. Nos pertes, tant en tués que blessés, n'atteignent pas deux mille hommes ; celles de l'ennemi sont plus considérables. Nous avons fait plus d'un millier de prisonniers, et le nombre augmente par la poursuite.

Nous nous sommes emparés de deux canons modèle prussien, de 20 caissons chargés de munitions, tout attelés, et d'une grande quantité de fourgons et de voitures d'approvisionnement.

La principale action s'est concentrée autour de Coulmiers, dans la journée du 9. L'élan des troupes a été remarquable malgré le mauvais temps.

Il y a lieu d'espérer que cette première opération militaire ouvre une ère nouvelle pour la France. Nos ressources en hommes sont immenses ; le patriotisme s'est partout réveillé, et le pays doit se montrer prêt aux plus grands sacrifices. Nous avons été trop éprouvés par la fortune pour nous laisser égarer par des illusions nouvelles.

Nous avons repris l'offensive, c'est un grand point. Cette offensive signifie qu'au lieu de déplacer notre base d'opération pour la mettre en arrière, nous la reportons en avant. Avec de la résolution, de la prudence, de l'énergie, et surtout en restant unis sur le terrain de la lutte à outrance contre l'invasisseur, la République sauvera la France.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalsicière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, nervosité, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalsicière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris. (450)

P. GODET, propriétaire-gérant.